

*Peut-on imaginer Montréal sans son mont Royal?
Son absence induirait une véritable banalisation du panorama de la ville.*



1, 2

6 ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

**Commentaires sur le projet immobilier rue Saint-Antoine ouest
déposés par Les amis de la montagne
à l'Office de consultation publique de Montréal
le jeudi 20 février 2014**

Notre intervention sur le projet concerne essentiellement la question des cônes de vision reliant le mont Royal et le fleuve.

Nous retenons que le projet vise, entre autres, à :

- » Optimiser un espace présentement sous-utilisé par des constructions en hauteur;
- » Recycler un cadre bâti désuet et déstructuré par l'édification de bâtiments modernes;
- » Répondre aux besoins du milieu (habitation, commerces, services, etc.), et mettre en valeur l'histoire et l'esprit du lieu;
- » Offrir des gabarits remettant le secteur dans une dynamique urbaine plus adaptée au contexte du centre-ville, avec de larges basiliaires à l'échelle du piéton et des surhauteurs participant au skyline du centre des affaires sans pour autant nuire aux éléments à préserver (vues, etc.).
- » Privilégier une orientation des tours nord-sud pour minimiser l'impact sur les vues générales depuis les grands axes urbains, notamment sur le centre-ville et le fleuve Saint-Laurent, considérant l'ensemble des projets en cours de réalisation ou prévus dans ce secteur. « *En conséquence, la hauteur des tours proposées (120 mètres) n'a pas ou peu d'impact sur les cônes de vision à préserver de la Ville de Montréal.* »

Nos observations à partir des documents déposés

- La vidéo de modélisation 3D démontre que, depuis le belvédère Kondiaronk, un des derniers cônes de vision liant le fleuve et la montagne sera considérablement réduit.
- La vue du fleuve depuis la rue de la Montagne au coin de l'avenue Docteur-Pendfield sera également réduite;
- La vue de la montagne depuis le bassin Peel sera partiellement bloquée par la tour qui est plus à l'ouest.

Nos réflexions sur le sujet

Depuis les dernières années, de nombreuses études et réflexions ont été menées sur la protection des vues « depuis » et « vers » la montagne.

Il est admis de tous que la montagne et le fleuve font partie de la signature de Montréal - le montage-photo tiré de l'*Atlas du paysage du Mont Royal* mis en page couverture de notre document en fait foi.

Mais, l'*Atlas du paysage* fait aussi état que « *les tours du centre-ville fragmentent de plus en plus les vues vers le fleuve à partir du belvédère Kondiaronk et à partir du flanc sud de la montagne* » (p. 65 / voir texte en annexe).

A l'occasion de la consultation publique sur le cadre de révision des hauteurs et densités au centre-ville en novembre 2011, nous avons insisté sur l'importance pour la Ville de faire des analyses plus poussées et de se doter de mesures de protection plus concrètes.

Le Sommet du Mont-Royal organisé par le Bureau du Mont-Royal et Les amis de la montagne en juin 2013 a fait ressortir que des outils ont été mis en place pour permettre de protéger les vues mais ceux-ci doivent être évalués et peuvent encore être améliorés.

Ci-après, quelques extraits du *Plan de protection du Mont-Royal* et des *Actes du Sommet du Mont-Royal* qui doivent guider la réflexion des décideurs concernant le projet déposé. Les textes de référence sont joints en annexe.

- Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal reconnaît que les liens entre le fleuve et la montagne sont des sujets de préoccupation : « Depuis le belvédère Kondiaronk, destination prisée par les touristes, les vues sur le fleuve se sont rétrécies au fil des ans et l'horizon fluvial est aujourd'hui largement interrompu, et ce, malgré la présence dans le Plan d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme des arrondissements montréalais de mesures visant à en assurer la protection » (p. 12).
- le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville a été établi dans le but, entre autres, de protéger les vues sur le mont Royal en réduisant les hauteurs permises près des flancs de la montagne et de protéger également les corridors de vue du fleuve vers le mont Royal et vice-versa (*Actes du Sommet du Mont-Royal*);
- en septembre 2012, les règles de zonage de l'arrondissement ont été modifiées, et les nouvelles mesures de protection des vues sont maintenant assorties de critères d'évaluation afin notamment de préserver l'intégrité des éléments significatifs du paysage et de faire en sorte que les bâtiments s'y inscrivent par la légèreté et l'originalité de leur expression volumétrique (*Actes du Sommet du Mont-Royal*)
- la protection future de la montagne en sa qualité de paysage passerait impérativement par son intégration à la vie quotidienne des Montréalais et non par une tendance à l'isolation. En ce sens, les projets relatifs au mont Royal dans l'avenir devraient être considérés en fonction des qualités de paysage culturel du site (*Julian Smith, Actes du Sommet du Mont-Royal*)
- une stricte évaluation fondée sur la hauteur ne saurait être suffisante pour décider de la valeur d'un projet, tant sur le plan de la sauvegarde du patrimoine paysager du mont Royal que celui du développement de la métropole. En résumé, l'aspect qualitatif devrait être plus présent dans le processus d'évaluation (*Aurèle Cardinal, Sommet du Mont-Royal*)
- Les vues sur la montagne à partir des rues perpendiculaires semblent en bonne partie préservées. Toutefois, après une étude de reconnaissance, en 2012, il semble que seules six vues sur le mont Royal depuis une trentaine de lieux et parcs publics de Montréal soient encore viables, dont deux ont été retenues par la Ville de Montréal : celle de l'hôtel de ville et celle de la Place des Arts. Il paraît difficile de protéger ces vues en diagonale par rapport à la trame octogonale. Il y a surtout les vues du fleuve depuis la montagne qui sont mises à mal. Par exemple, il ne reste que six vues du fleuve à partir du massif central. Cette relation maritime entre fleuve et montagne, qui a donné naissance à Montréal est fondamentale. On doit impérativement protéger ces dernières percées qui permettent de reconstituer mentalement le cours du fleuve; dans le cas contraire, cette relation sera inexistante et les visiteurs ne pourront plus comprendre le rapport originel entre les deux. (*Jean Décarie, notes personnelles et Actes du Sommet du Mont-Royal*)

En conclusion

Le projet immobilier présenté démontre une certaine préoccupation de cette protection des cônes de vision mais peut être bonifié de façon à prendre en compte de façon plus tangible les liens visuels avec la montagne et le fleuve.

Considérant que :

- il s'agit d'un secteur névralgique du centre-ville;
- ce secteur est appelé à se développer de façon importante au cours des prochaines années;
- que seuls, quelques cônes de vision entre le fleuve et la montagne demeurent;

nous demandons que soit revu le plan d'ensemble du projet de façon à préserver les liens visuels entre le fleuve et la montagne :

- que la hauteur réelle de la tour située à l'ouest soit réduite de façon à garder le lien visuel depuis le belvédère Kondiaronk jusqu'à la rive de l'île de Montréal;
- que la présence de la montagne dans le panorama de Montréal depuis la rive sud du fleuve soit préservée de façon maximale.

Considérant que :

- lors du Sommet du Mont-Royal, il a été reconnu que les outils pour protéger les vues devaient être évalués et que les impératifs du développement constituent une réalité avec laquelle les professionnels de la Ville doivent composer;

nous demandons que l'Arrondissement Ville-Marie et le Bureau du Mont-Royal priorisent l'évaluation de ces outils dans le contexte de la mise à jour du plan d'action du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

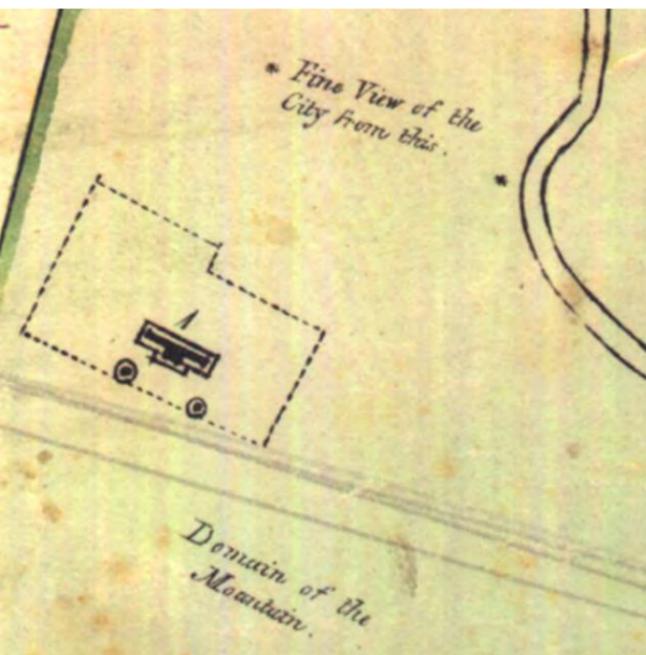
ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

caractérisation du paysage à l'échelle de la montagne août 2012



2.3.8 VUES : DES REGARDS SUR ET DEPUIS LA MONTAGNE

1



2,3



4,5



6,7



MISE EN CONTEXTE

La vue est le sens par lequel les stimulations de lumières, de couleurs et de formes influencent notre représentation de l'espace. De tout temps, voir la montagne de loin et voir le paysage depuis la montagne sont étroitement associés au caractère emblématique de la montagne. Sa forme émergente au-dessus de la plaine en fait un belvédère et un point de repère naturels dans le paysage de la ville et dans le paysage métropolitain. Sa perception signale l'arrivée en ville. La vue panoramique, offerte tout au long de la traversée du pont Champlain, embrasse les éléments symboliques de Montréal - le fleuve, le centre-ville et la montagne - ce qui en fait la plus belle entrée de ville de Montréal.

Les vues qui se rattachent à la montagne sont multiples et varient selon la position de l'observateur, les éléments conditionnant son champ visuel, la saison, le temps qu'il fait, la

lumière, et la direction du regard. La montagne offre des vues panoramiques saisissantes ou des percées visuelles permettant au regard d'embrasser la ville, les plans d'eau, les autres Montérégiennes, ou de percevoir ses sommets, ses vallons et son entre-monts. Les vues vers et depuis la montagne se diversifient selon la distance et le parcours emprunté.

Vue de loin, la montagne attire le regard par son profil. Plus proche, ses qualités se précisent. La portée du regard se rétrécit mais les textures et les objets se révèlent, la vue de la montagne se complexifie.

Les vues ont considérablement changé avec les transformations importantes du paysage. Des permanences et des témoins demeurent, alors que de nouveaux changements se dessinent.

ÉVOLUTION

À l'époque amérindienne, le regard porté vers ou depuis la montagne embrasse un territoire complètement naturel. La montagne sert de repère. Elle se profile dans la plaine, ses teintes changeant au fil des saisons, et la nuit, par temps clair, elle se découpe contre un ciel étoilé.

Après l'arrivée des colons, un front bâti se dresse en bordure du fleuve. Vue depuis le sud, la montagne devient arrière-plan. Progressivement, avec le découpage des côtes, les chemins et l'organisation du territoire ouvrent de nouvelles vues. La forêt est défrichée, le couvert végétal modifié avec l'agriculture et les vergers, de longues bandes de terres sont délimitées et des bâtiments sont construits, le plus imposant demeurant celui du Fort de la Montagne.

La mention « Fine View of the City from this » qui apparaît à l'extrait de la carte de Jobin, au nord du Fort de la Montagne, traduit bien l'importance accordée aux vues déjà en 1834.

À l'échelle de la région, de la ville et de la montagne, le caractère naturel du mont Royal demeure dominant dans le paysage qui s'offre à la vue au 19^e siècle, tel qu'en font foi les aquarelles de l'époque. Mais il s'estompe peu à peu avec le développement de la ville; des constructions, des aménagements, des alignements d'arbres continuent de s'ajouter progressivement et les vues se complexifient.

Au cours de l'époque pittoresque, une grande attention est portée à l'appréciation et à la mise en valeur des vues. Les résidences ponctuent de plus en plus le flanc sud et les institutions s'implantent en créant des mises en scène mar-

8, 9



10, 11



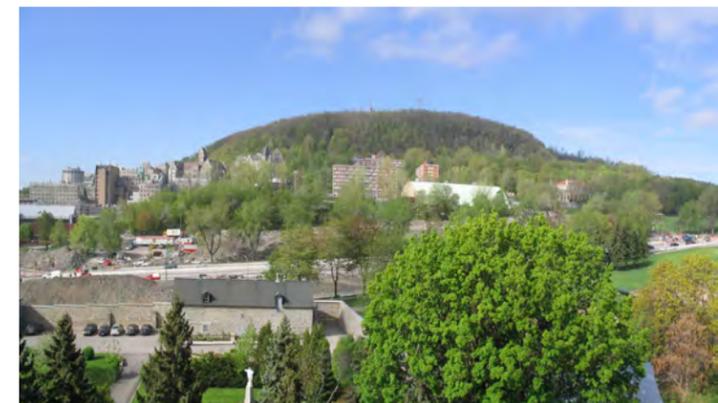
ILLUSTRATIONS

- 1 Extrait de Map of the city of Montreal, 1834, André Jobin, no 65552, cote G/3454/M65/1834/J63 CAR Source : BAnQ
- 2 Vue du Grand Séminaire dans l'axe de la rue du Fort, 1865 Source : Musée McCord, Archives photographiques Notman
- 3 Vue du Grand Séminaire dans l'axe de la rue du Fort, 2011 Source : Google Maps Street View
- 4 Vue de Montréal prise de l'Île Saint-Hélène, 1831, James Duncan, fonds Jacques Viger, cote BM99 S1 D1 p 266 Source : Archives de la Ville de Montréal
- 5 Vue de Montréal depuis l'Île Saint-Hélène Source : VdM
- 6 Vue depuis le belvédère, c. 1870, Edgar Gariépy cote G-731, Source : Archives VdeM
- 7 Vue depuis le belvédère Kondiaronk, 2007 Source : VdeM

12,13



- 8 Vue depuis le mont Royal, vers 1923, Anonyme, MP-0000.158.24 Source : Musée McCord
- 9 Vue depuis le belvédère Kondiaronk, 2005 Source : VdeM
- 10 Vue de Montréal depuis le mont Royal, 1866, William Notman, I-21693.A.1 Source : Musée McCord
- 11 Vue de Montréal depuis le mont Royal, 2007 Source : VdeM
- 12 Montréal : Vue générale du Mont-Royal et des jardins de l'Hôtel-Dieu, 16 juillet 1943, Edgar Gariépy cote G-1422 Source : Archives VdeM
- 13 Vue du mont Royal, 2007 Source : VdeM



quantas et de façon à tirer profit des vues. L'île Sainte-Hélène et le bord du fleuve correspondent aux principaux lieux choisis par les artistes pour illustrer la montagne et la ville en développement. La plupart des aquarelles mettant en scène le pied de la montagne, la ville et le fleuve jusqu'aux Montérégiennes, choisissent des vues vers le sud à partir de villas ou du sommet de la montagne.

La vue du fleuve s'entrecoupe de clochers - dont ceux bien repérables de l'église Notre-Dame - et de ponts. Les cimetières transforment l'entre-monts, y nivellent de grandes sections, y tracent des chemins, y plantent des arbres. De nouvelles vues peuvent même être appréciées depuis un observatoire.

L'urbanisation s'accélère et beaucoup d'éléments construits et aménagés s'ajoutent, mais aussi obstruent des vues par la densification des flancs de la montagne. Avec l'aménagement du parc du Mont-Royal et du parc Summit, les promeneurs peuvent à présent apprécier les panoramas sur la ville depuis les belvédères aménagés et les percées offertes au long de leur promenade. Dans les nouveaux quartiers résidentiels, les rues et les parcs mettent en scène des vues sur la montagne. Depuis la ville traditionnelle, les vues vers le mont Royal se raréfient, sont de plus en plus encadrées ou disparaissent. Plusieurs points de repère s'ajoutent dans le paysage comme le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph, la tour de l'Université de Montréal, et la croix lumineuse qui devient la signature nocturne du mont Royal.

Au cours de la période moderne, les coupes de la moralité et les tours de télécommunication et de radiodiffusion modifient la silhouette de la montagne. L'Hôpital Général et les immeubles Trafalgar et Gleneagles s'ajoutent comme points de repère. Désormais, la densification urbaine se traduit par la construction en hauteur. À la suite de la construction de la Place Ville-Marie, plusieurs gratte-ciels se dressent au centre-ville, offrent de nouvelles vues en hauteur sur la montagne, mais aussi fractionnant de plus en plus les vues sur le fleuve.

En contrepartie, les vues dans l'entre-monts ont peu changé bien que, depuis les années 1980, la réalisation de mausolées et de columbariums a modifié le paysage perçu depuis les

hauteurs, et la végétation a obstrué et même dans certains cas éliminé certains points d'observation.

Plus récemment, la coupe des arbres a permis de restaurer le panorama du belvédère du parc Summit. L'aménagement d'un parc sur le sommet Outremont confirme un nouvel accès collectif au paysage du côté nord de la montagne. Des changements s'opèrent aussi sur les vues nocturnes de la montagne avec l'éclairage du pavillon Lassonde de l'Université de Montréal et du stade Molson.

Les images présentées témoignent de l'évolution des vues au fil des années.

2.3.8 VUES : DES REGARDS SUR ET DEPUIS LA MONTAGNE

1



2



6



7



8



PORTRAIT ACTUEL

Les vues vers et depuis la montagne portent des valeurs symbolique, esthétique et historique et contribuent au caractère identitaire et à l'image de Montréal. Les vues significatives les plus valorisées dans l'histoire de Montréal concernent les vues de la montagne vers le fleuve, de même que les vues du fleuve et de l'île Sainte-Hélène vers la montagne.

Le *Plan d'urbanisme de Montréal 2004*, son document complémentaire et le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* ont affirmé l'importance de préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage urbain et de maintenir les relations visuelles entre la montagne, les cours d'eau et le milieu urbain environnant. Une centaine de points de vue d'intérêt ont été retenus à partir de belvédères, de voies de circulation et de parcs, dans le but de protéger les grandes perspectives et les vues encadrées d'intérêt vers et à partir de la montagne.

Les grandes perspectives vers la montagne se présentent en deux séquences : à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de la ville. Visible de très loin, le mont Royal se profile à l'horizon à partir de plusieurs lieux en périphérie de la région montréalaise, notamment à partir des autoroutes (Oka, Laval, Terrebonne, Boucherville, autoroutes 10, 13, 15, 19, 20, 134) et des ponts.

À l'échelle de la ville, plusieurs panoramas saisissants révèlent, à partir de grands espaces ouverts (front de plans d'eau ou parcs), d'infrastructures routières surélevées (ponts, viaducs) ou de secteurs relativement élevés, l'ampleur de la montagne verte en arrière-plan des quartiers construits.

À ces grandes perspectives, s'ajoutent les vues encadrées par les rues et le bâti vers la montagne. Plusieurs vues encadrées se concentrent au centre-ville vers une partie du flanc sud de la montagne. Les rues du Plateau Mont-Royal offrent également plusieurs vues encadrées vers le flanc est de la montagne, alors que moins de rues encadrent des vues vers le flanc nord. Le flanc ouest demeure la partie de la montagne la moins visible à partir du réseau de rues.

En s'approchant, la relation se précise avec une partie de la montagne. Le grain de l'image se raffine : le couvert végétal relativement homogène se distingue plus nettement avec ses couleurs saisonnières, les éléments se précisent.

Le profil de la montagne se ponctue de points de repère significatifs qui contribuent à sa valeur symbolique : le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph, le bâtiment culminant de la montagne, la croix lumineuse du Mont-Royal et la tour iconique du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal. S'y découpent également l'ensemble Gleneagles-Trafalgar, l'Hôpital Général, les imposants blocs du RockHill et les antennes disgracieuses.

La montagne constitue toujours un belvédère d'où l'on peut

2.3.8 VUES : DES REGARDS SUR ET DEPUIS LA MONTAGNE

1



2



6



7



8



PORTRAIT ACTUEL

Les vues vers et depuis la montagne portent des valeurs symbolique, esthétique et historique et contribuent au caractère identitaire et à l'image de Montréal. Les vues significatives les plus valorisées dans l'histoire de Montréal concernent les vues de la montagne vers le fleuve, de même que les vues du fleuve et de l'île Sainte-Hélène vers la montagne.

Le *Plan d'urbanisme de Montréal 2004*, son document complémentaire et le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* ont affirmé l'importance de préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage urbain et de maintenir les relations visuelles entre la montagne, les cours d'eau et le milieu urbain environnant. Une centaine de points de vue d'intérêt ont été retenus à partir de belvédères, de voies de circulation et de parcs, dans le but de protéger les grandes perspectives et les vues encadrées d'intérêt vers et à partir de la montagne.

Les grandes perspectives vers la montagne se présentent en deux séquences : à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de la ville. Visible de très loin, le mont Royal se profile à l'horizon à partir de plusieurs lieux en périphérie de la région montréalaise, notamment à partir des autoroutes (Oka, Laval, Terrebonne, Boucherville, autoroutes 10, 13, 15, 19, 20, 134) et des ponts.

À l'échelle de la ville, plusieurs panoramas saisissants révèlent, à partir de grands espaces ouverts (front de plans d'eau ou parcs), d'infrastructures routières surélevées (ponts, viaducs) ou de secteurs relativement élevés, l'ampleur de la montagne verte en arrière-plan des quartiers construits.

À ces grandes perspectives, s'ajoutent les vues encadrées par les rues et le bâti vers la montagne. Plusieurs vues encadrées se concentrent au centre-ville vers une partie du flanc sud de la montagne. Les rues du Plateau Mont-Royal offrent également plusieurs vues encadrées vers le flanc est de la montagne, alors que moins de rues encadrent des vues vers le flanc nord. Le flanc ouest demeure la partie de la montagne la moins visible à partir du réseau de rues.

En s'approchant, la relation se précise avec une partie de la montagne. Le grain de l'image se raffine : le couvert végétal relativement homogène se distingue plus nettement avec ses couleurs saisonnières, les éléments se précisent.

Le profil de la montagne se ponctue de points de repère significatifs qui contribuent à sa valeur symbolique : le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph, le bâtiment culminant de la montagne, la croix lumineuse du Mont-Royal et la tour iconique du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal. S'y découpent également l'ensemble Gleneagles-Trafalgar, l'Hôpital Général, les imposants blocs du RockHill et les antennes disgracieuses.

La montagne constitue toujours un belvédère d'où l'on peut



embrasser du regard la ville en contrebas, les plans d'eau et les autres Montérégiennes. Quatre belvédères aménagés (Kondiaronk, Summit, Oratoire, Camillien-Houde) offrent des panoramas spectaculaires et une visite de Montréal ne saurait être complète sans faire un arrêt à l'un d'eux. Celui qui sera formalisé dans le cadre de l'aménagement du parc sur le sommet Outremont est déjà bien fréquenté. **Mais les tours du centre-ville fragmentent de plus en plus les vues vers le fleuve à partir du belvédère Kondiaronk et à partir du flanc sud de la montagne.**

Les trois sommets offrent aussi des vues intérieures permettant de comprendre la montagne avec ses sommets, ses vallons, son entre-monts. Plusieurs des ces vues intérieures, offertes depuis le parc du Mont-Royal, les deux cimetières et le parc Summit, sont identifiées au *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Par le creux des vallons, on peut apercevoir la ville au loin et les plans d'eau en périphérie de l'île. En raison de l'importance du couvert végétal dans la cuvette, l'hiver dégage le champ de vision.

ILLUSTRATIONS

- 1 Vue depuis le sentier de l'Escarpement, 2005 Source DGPV, VdeM
- 2 Vue depuis le belvédère Kondiaronk, 2005 Source : VdeM
- 3 Vue depuis le belvédère Summit, 2007 Source : VdeM
- 4 Vue vers le nord depuis le sommet Outremont, 2009 Source : VdeM
- 5 Vue depuis la grande plaine du cimetière NDDN, Source : photo D. Eugène Healy, Internet
- 6 Vue depuis le stationnement de l'Hippodrome Blue Bonnets, 2007 Source : VdeM
- 7 Vue depuis le viaduc Rosemont-Van Horne, 2008 Source : VdeM
- 8 Vue depuis le parc Jarry, 2007 Source : VdeM
- 9 Vue de Montréal et du mont Royal, 2008 Source : VdeM
- 10 Vue depuis l'ave McGill College Source : <http://www.tourisme-montreal.org/Quoi-Faire/Attractions-touristiques/mcgill>

3.2 LES GRANDS ENJEUX

MISE EN CONTEXTE

Le paysage de la montagne est un ensemble dynamique marqué par les gestes individuels et collectifs qui y sont posés. Il est donc de la responsabilité de tous de le protéger et de le mettre en valeur, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, il est essentiel d'en développer une connaissance accrue par la description paysagère contenue au présent Atlas, et en s'appuyant sur la connaissance de ces caractéristiques paysagères, de procéder à l'identification des grands enjeux de paysage.

Ces enjeux réfèrent aux pertes subies et aux bénéfices escomptés pour le paysage à l'échelle de la montagne, à l'échelle de la ville et à l'échelle métropolitaine. Outre une vision d'ensemble de la montagne, ces enjeux globaux commandent une vigilance soutenue et éclairée à l'égard de la perception du mont Royal, de l'impact des multiples gestes pouvant l'affecter, de l'équilibre à maintenir entre ses attributs naturels et culturels, et de la qualité de l'expérience paysagère des parcours.



photo Air Imex Source : VdeM

1. LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DE LA MONTAGNE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION ET DE LA VILLE

La grande région de Montréal, avec sa plaine qui s'étend entre les Laurentides et les Appalaches, est fortement marquée par la présence du fleuve Saint-Laurent et des Montréalaises. Parmi celles-ci, le mont Royal occupe une position unique, au cœur de l'île, en raison de l'importance de son contexte bâti, de ses bâtiments marquants et de sa juxtaposition à la silhouette du centre des affaires (les deux massifs). La dominance du mont Royal sur le paysage diurne et nocturne de Montréal et son interrelation intime avec la silhouette du centre-ville, le fleuve et les autres cours d'eau ceinturant l'archipel de Montréal sont reconnues depuis des décennies.

La montagne sert de repère naturel à l'échelle métropolitaine et sa perception en relation avec d'autres Montréalaises permet de l'interpréter comme un des membres de cette famille de collines. La montagne représente un emblème du paysage montréalais qui caractérise la signature des entrées régionales et urbaines, comme l'entrée par le pont Champlain. La silhouette de la montagne, composée de trois sommets, d'où émergent trois points de repère, la croix du mont Royal, le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph et la tour iconique de l'Université de Montréal, ajoute à la qualité et à l'unicité de cette signature.

La perception de ces symboles identitaires accroît grandement à la qualité du paysage, de jour comme de nuit. La nuit, l'éclairage d'autres surfaces (stationnements, bâtiments, aires de jeu, etc.) ne devrait pas leur faire concurrence. Les versants de la montagne forment des masses plus sombres où se perçoivent aisément les éclairages inappropriés ou les fortes signatures d'éclairage qui peuvent aussi se nuire entre elles. En raison du caractère naturel et de la quiétude de l'entre-monts, la noirceur y est une qualité rare en milieu urbain qui demande une approche adaptée et nuancée de manière à le maintenir à l'écart des lumières de la ville. Une attention doit être portée aux qualités de la montagne et à ses repères dans la création d'un paysage nocturne qui tient compte d'une vision d'ensemble et de la relation avec les différents éléments à valoriser.

Conformément aux orientations et pratiques établies, aucun immeuble ne peut dépasser la hauteur de son sommet le plus élevé (232,5 mètres au-dessus du niveau de la mer) et tel que le souligne le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) il est nécessaire « de maintenir les relations visuelles entre la montagne, le fleuve, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant ». Parallèlement à l'adoption du PPMVMR, la performance des outils réglementaires a été accrue et un encadrement normatif et qualitatif serré a été mis en place afin de protéger des vues vers et depuis la montagne et d'assurer la prise de décisions éclairées à l'égard de projets de construction qui risqueraient d'altérer la visibilité et la lisibilité de la montagne.

Malgré tout, l'objectif « d'assurer la perception de la couronne de la montagne » demeure toujours d'actualité. L'évolution de la perception et de l'appréciation de la montagne, de ses sommets et de ses points de repère, à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de la ville, à partir des entrées de ville ou du parcours des grandes autoroutes, devra faire l'objet d'un suivi rigoureux. Il n'en demeure pas moins que la perception et l'appréciation de la montagne est aussi étroitement reliée à la taille du massif du centre des affaires.

Une attention soutenue doit aussi être accordée aux structures tridimensionnelles perceptibles depuis les voies publiques, telles celles liées à l'affichage, qui peuvent interférer avec la perception et la lecture de la montagne. La gestion de la végétation et l'entretien des plantations menaçant d'obstruer des vues est également de mise.

L'enjeu de la visibilité et de la lisibilité du mont Royal doit être présent à l'esprit non seulement lorsqu'il est question de points d'observation reconnus, ce qui laisserait la majorité du territoire sans attention, mais lors de toute intervention de planification, de développement ou d'aménagement pouvant offrir ou bénéficier d'opportunités de mise en valeur de cet attrait majeur de Montréal.

¹ Notes explicatives du Service de l'urbanisme, 18 mai 1968, dossier 11/5-21-1984

2. LA QUALITÉ DU PAYSAGE DE LA MONTAGNE

La qualité du paysage de la montagne est tributaire de l'effet cumulatif d'interventions qui prennent forme au jour le jour sur son territoire, à petite et grande échelles, sur des propriétés privées et publiques, portant notamment sur des ensembles bâtis (agencement, gabarit, matériaux), des milieux naturels, des aménagements paysagers, la modification de la topographie, le traitement de murs et d'escaliers, l'éclairage et l'affichage. La juxtaposition de ces interventions peut rehausser ou effriter la qualité et la valeur du paysage à l'échelle de la montagne. Les changements d'usage résultant de besoins en décroissance ou en émergence, l'introduction de nouvelles pratiques et technologies, ou encore le manque d'entretien d'éléments d'intérêt, de la végétation ou du bâti ont eux aussi des répercussions sur l'évolution du paysage.

Certains bois peuvent-ils être menacés par des transformations? Certains espaces ouverts d'intérêt seront-ils altérés par des pratiques intensives de reboisement? Comment des objectifs d'augmentation de la biomasse peuvent-ils être conciliés avec des objectifs de préservation d'espaces libres significatifs dans l'histoire de la montagne? Le changement d'usage d'une propriété institutionnelle peut-il permettre de perpétuer sa qualité paysagère? L'ajout de bassins de rétention peut-il contribuer à bonifier les caractéristiques paysagères du lieu? Autant de questions qui illustrent comment diverses interventions peuvent influencer l'évolution du paysage de la montagne; qui font ressortir également la quantité et la diversité des intervenants dont l'action ou l'inaction peuvent avoir des conséquences significatives.

LES ACTES DU
Sommet du Mont-Royal 2013

BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte rendu des panels et des discussions sur les enjeux



Montréal 

1. Enjeu 1 : Vues, paysages et présence emblématique

1.1 Présentation

Le mont Royal revêt une forte importance symbolique et identitaire pour les Montréalais, en plus d'être un point de repère incontournable dans le paysage de la métropole et au-delà. La montagne a marqué la silhouette du paysage urbain au fil du développement de la ville depuis sa fondation et a subi plusieurs métamorphoses au gré de ses vocations. Aujourd'hui, les attributs paysagers qui en résultent sont nombreux : vues imprenables depuis et vers la montagne, relation unique avec le Saint-Laurent et les collines montérégiennes, composantes naturelles et architecturales. Les éléments paysagers du mont Royal ont de plus une valeur économique rattachée au tourisme, à l'immobilier et à l'image de marque de Montréal. Cependant, au fil des années, les impératifs du développement ont également menacé la prédominance de la montagne dans le panorama montréalais. Aujourd'hui, la protection et la mise en valeur des vues et paysages du mont Royal relèvent d'un équilibre délicat entre les besoins d'un grand centre urbain et la nécessité d'en protéger l'emblème. Ce constat a été reconnu dans plusieurs documents et a requis la mise en œuvre de maintes actions jusqu'à présent.

- L'importance de la montagne comme symbole identitaire et la nécessité d'en protéger la visibilité ont été soulignées, dès 1992, dans le *Plan d'urbanisme* de l'ancienne Ville de Montréal, ainsi que dans le *Plan de mise en valeur du Mont-Royal*. Le *Plan d'urbanisme* subséquent, en 2004, a poursuivi dans cette direction, de même que le décret promulguant le statut d'AHNMR, en 2005, celui-ci renforçant le double objectif de protection du patrimoine historique et naturel. Néanmoins, le *PPMVMR* de 2009 reconnaît que cet objectif demeure menacé par la densification urbaine.
- Un inventaire des vues d'intérêt, depuis et vers la montagne, a été dressé et mis à jour. Un exercice subséquent a permis de déceler, parmi ces vues, celles qui présentaient un risque d'altération advenant la construction des terrains sis sur leur parcours. Sur cette base, le *PPMVMR* a mis de l'avant une approche préconisant l'amélioration de la performance des outils de protection existants et l'élaboration de modalités touchant la mise en valeur de ces vues significatives pour l'identité de Montréal.
- Les critères du *Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal* de 2009 ont été complétés par une information permettant de préciser l'emplacement exact des points de vue et de déterminer, à l'intérieur des territoires situés sur les parcours de ces vues, les élévations à partir desquelles les critères d'évaluation de l'impact d'un projet sur les vues s'appliquent. Des normes et des critères ont aussi été ajoutés relativement au traitement soigné des toits et des couronnements de bâtiments.
- En conformité avec les mesures du *PPMVMR*, l'*Atlas du paysage du mont Royal* (2012) a été réalisé en vue de caractériser et de mettre en relation les différentes composantes paysagères de la montagne. Il constitue un outil attrayant et convivial pour comprendre la genèse des paysages et il dresse des pistes pour mieux orienter les actions relatives au paysage du mont Royal.
- Le récent *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* (2012) abaisse les hauteurs maximales autorisées dans des secteurs clés. Il désigne une nouvelle vue d'intérêt, la vue depuis l'esplanade de la Place des Arts, et lui accorde une valeur symbolique particulière, au même titre qu'aux vues offertes depuis la terrasse de l'hôtel de ville et de la place Vauquelin, et depuis l'avenue McGill College.
- L'énoncé de l'intérêt patrimonial de certains secteurs du parc du Mont-Royal, comme celui de la clairière, a permis de révéler l'importance de préserver les aires ouvertes, caractéristiques essentielles à la mise en scène des paysages et à la préservation d'une mosaïque de paysages.
- La mise en valeur des vues à partir du parc du Troisième sommet a permis de diversifier les vues de la montagne et d'offrir une nouvelle mise en scène orientée vers le nord de la ville, panorama qui suscite un lien visuel vers le lac des Deux Montagnes et dévoile le caractère insulaire de Montréal.

Dans ce bilan positif, l'enjeu des paysages, des vues et de la présence emblématique du mont Royal demeure toutefois d'actualité. La tenue d'un nouveau Sommet fournit l'occasion d'évaluer la performance des outils mis en place au cours de la dernière décennie, notamment dans la perspective où le *Plan d'urbanisme de Montréal* est appelé à être révisé dans les prochaines années, et de poursuivre la réflexion sur la protection et la mise en valeur des parties de la montagne débordant du périmètre du site patrimonial du Mont-Royal qui ne bénéficient pas de ce statut de protection. Enfin, un dialogue doit aussi être entamé sur la présence emblématique du mont Royal dans la silhouette urbaine à partir de la couronne suburbaine de Montréal, notamment en ce qui a trait au développement immobilier en hauteur sur l'île et à sa périphérie.



1.2 Compte rendu du panel

Le mont Royal fait partie intégrante de la signature visuelle de Montréal et de la région métropolitaine. Pour protéger et mettre en valeur les vues d'intérêt décelées depuis et vers le mont Royal, quelle est l'efficacité des outils, des mesures et des critères mis en place dans le *PPMVMR* ? Comment s'assurer d'une meilleure complémentarité avec le développement du centre-ville et des entrées sur l'île ? La protection et la mise en valeur des vues d'intérêt vers le mont Royal, à partir des municipalités de la couronne suburbaine, ainsi que des liens visuels entre les différentes Montérégiennes, sont-elles suffisamment abordées ?

1.2.1 Présentation de la modératrice – Marie-Claude Robert, directrice générale de l'Association des architectes paysagistes du Québec

En guise d'introduction au panel, Mme Marie-Claude Robert a rappelé la taille modeste du mont Royal et l'attachement inversement immense des Montréalais à leur montagne, deux éléments appelant à la protection de cette composante unique et fragile de la plaine montréalaise. Malgré des avancées, les tensions entre dévelop-

pement urbain et protection des vues et paysages depuis et vers la montagne demeurent bien présentes. Par exemple, la dimension « régionale » de la problématique, soit la protection du mont Royal comme élément paysager de la couronne suburbaine de Montréal ainsi que sa relation avec le fleuve et les Montérégiennes, mériterait d'être abordée plus en détail dans les prochaines années.

Dix années après le premier Sommet du Mont-Royal de 2002, un bilan des outils de protection des vues et paysages de la montagne s'impose. Par ailleurs, la dernière

décennie a vu naître des projets qui, malgré leur densité, ont prouvé qu'il était possible de satisfaire aux objectifs de développement et à ceux de protection du mont Royal.

1.2.2 Les outils de protection et de mise en valeur des vues du mont Royal – Ronald Delcourt, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie, et Françoise Caron, conseillère en aménagement, Direction de la culture et du patrimoine, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Mme Françoise Caron et M. Ronald Delcourt ont partagé leur expertise quant aux outils mis au point depuis une vingtaine d'années afin de protéger les vues et de mettre en valeur le mont Royal et sa présence emblématique. Dès 1992, le *Plan d'urbanisme* de l'ancienne Ville de Montréal soulignait l'importance de la montagne comme symbole identitaire et la nécessité d'en protéger la visibilité. À cette fin, on avait déterminé 15 vues significatives et mis en place des mesures afin que les gratte-ciel concentrés au centre des affaires aient une hauteur n'excédant pas celle du mont Royal. Le *Plan d'urbanisme* subséquent de 2004 a réitéré l'importance de préserver le caractère de la montagne et sa prédominance dans le paysage et a porté à 49 le nombre de vues d'intérêt désignées, en plus de prévoir l'inclusion à la réglementation d'arrondissement de normes et de critères en vue de maintenir celles-ci (*Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal*).

Malgré ces efforts, le constat d'un rétrécissement des vues depuis et vers le mont Royal a été établi. Particulièrement celles vers le fleuve, à travers le centre-ville, où l'on a pu détecter certaines lacunes dans les outils et les méthodes d'évaluation.

En 2009, le *PPMVMR* a remis en perspective l'importance de la protection des vues d'intérêt, élargissant l'inventaire de celles-ci à 104 et mettant sur pied un régime de protection distinct qui fut intégré au *Plan d'urbanisme de Montréal* et au *Document complémentaire*. En outre, pour les 18 vues qui traversent le centre des affaires et dont la pérennité pourrait être menacée, les outils de protection ont été davantage développés et des mesures précises ont été inscrites au *Plan d'urbanisme de Montréal* et au *Document complémentaire*. Tout changement au régime de protection doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal, à la suite de consultations par l'OCPM.

L'adoption, en 2012, du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* par l'arrondissement de Ville-Marie a permis d'accorder une attention particulière à la protection de deux vues : celle offerte depuis l'hôtel de ville et celle depuis l'esplanade de la Place des Arts, pour lesquelles certaines des hauteurs permises sur leurs parcours ont été abaissées.

La même année paraissait l'*Atlas du paysage du mont Royal*, diffusé sur le site Internet officiel du Mont-Royal, marquant une étape importante dans la caractérisation des différents paysages et la diffusion des vues inventoriées.

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, les dispositions du *Document complémentaire* sont appliquées depuis 2008, en vertu d'un règlement de contrôle intérimaire qui a précédé l'adoption du *PPMVMR*. En septembre 2012, les règles de zonage de l'arrondissement ont été modifiées, et les nouvelles mesures de protection des vues sont maintenant assorties de critères d'évaluation afin notamment de préserver l'intégrité des éléments significatifs du paysage et de faire en sorte que les bâtiments s'y inscrivent par la légèreté et l'originalité de leur expression volumétrique. Enfin, une maquette numérique de l'arrondissement a été mise au point et permet une évaluation plus précise de l'impact des projets sur le paysage.

Les outils mis en place afin de préserver et de mettre en valeur les vues du mont Royal ont clairement été améliorés, et ce raffinement pourrait évoluer à l'avenir vers la désignation et la protection de vues emblématiques depuis les couronnes suburbaines de la ville.

1.2.3 La protection de l'intégrité visuelle d'éléments patrimoniaux, des exemples de cas à l'international – Julian Smith, architecte, urbaniste et professeur, Julian Smith & Associates, Architects

La présentation de M. Julian Smith portait sur la différenciation de « paysage historique » et de « paysage culturel », à l'aide de quelques exemples à l'international. Bien que ces deux notions ne soient pas antinomiques, la caractérisation d'un site découlant de l'une ou l'autre des conceptions aurait des conséquences sur la gestion de celui-ci et, dans le présent cas, sur la gestion du mont Royal.

Contrairement au paysage historique qui peut être clairement délimité et, le cas échéant, préservé, le paysage culturel ne ferait pas appel à une réalité physique concrète. Cette notion référerait plutôt à l'imaginaire construit autour de l'expérience collective d'un site. Conséquemment, le paysage culturel ne pourrait être isolé, mais s'intégrerait plutôt au quotidien des citoyens pour qui il a un caractère emblématique.

Le mont Fuji au Japon, les collines de San Francisco ainsi que Central Park à New York seraient des exemples hétéroclites de paysages qui ne sont pas restés statiques, mais qui ont été intégrés à leur environnement changeant, de manière à constituer une expérience unique pour les personnes qui les côtoient. *A contrario*, la colline de la Citadelle-d'Halifax aurait été l'objet d'une démarche en vue de l'isoler afin de préserver son caractère de lieu historique du Canada. Ce faisant, les composantes de ce paysage seraient davantage figées, ce qui aurait également pour effet de maintenir un fossé entre les citoyens d'Halifax et le site.

Le mont Royal, par sa situation particulière au cœur de la métropole, serait à la croisée du paysage historique et du paysage culturel, partageant plusieurs caractéristiques avec les exemples donnés ci-dessus. Cependant, la protection future de la montagne en sa qualité de paysage passerait impérativement par son intégration à la vie quotidienne des Montréalais et non par une tendance à l'isolation. En ce sens, les projets relatifs au mont Royal dans l'avenir devraient être considérés en fonction des qualités de paysage culturel du site.

1.2.4 Présentation de projets de développement qui respectent les critères de qualité et d'intégration du mont Royal – Aurèle Cardinal, associé directeur, Groupe IBI-CHBA inc.

L'allocution de M. Aurèle Cardinal s'est inscrite dans une volonté de réconcilier le développement de la métropole avec la protection du caractère emblématique de sa montagne et, qui plus est, des vues remarquables qu'elle offre. En ce sens, l'intervenant a pris de front l'un des principaux enjeux transversaux du Sommet.

Ainsi, au-delà de l'incidence des projets en hauteur sur la préservation des vues du mont Royal, il importerait égale-

ment de porter un jugement qualitatif sur ceux-ci dans leur évaluation. En effet, même lorsqu'un bâtiment respecte les cotes altimétriques dans un secteur donné, des facteurs comme la densité, le design architectural et les matériaux de construction pourraient avoir au final un impact plus important sur les vues que son altitude.

À cet égard, la tour IBM-Marathon, le projet Seville ainsi que la tour des Canadiens seraient des constructions en hauteur, mais étroites, dont l'architecture minimiserait l'impact sur les vues du mont Royal, en plus de contribuer au paysage urbain dans son ensemble.

Aussi, une stricte évaluation fondée sur la hauteur ne saurait être suffisante pour décider de la valeur d'un projet, tant sur le plan de la sauvegarde du patrimoine paysager du mont Royal que celui du développement de la métropole. En résumé, l'aspect qualitatif devrait être plus présent dans le processus d'évaluation.

1.2.5 Période de questions

Question (Marie-Claude Robert) : Est-ce que la notion de paysage emblématique du mont Royal est intégrée par les acteurs de l'aménagement comme valeur ajoutée à la signature métropolitaine ou est-ce encore limité au centre-ville ? On a également l'impression que la montagne est considérée comme un empêchement de tourner en rond, plutôt que comme un élément de marque de Montréal.

Réponse (Aurèle Cardinal) : Quand les règles du jeu sont claires, réalistes et équitables, on réussit habituellement à aligner les acteurs concernés, notamment les promoteurs, derrière celles-ci. L'idée est de bien faire les choses, de rationaliser le travail derrière des critères qui donnent une certaine qualité aux projets et d'avoir un équilibre entre les intérêts des parties concernées.

Question (Marie-Claude Robert) : Y a-t-il un consensus sur la valeur ajoutée des lieux et paysages emblématiques ailleurs dans le monde ? Ce consensus est-il parfois contesté ?

Réponse (Julian Smith) : L'exemple de Vancouver, où les vues sur les montagnes étaient autrefois un critère très important est intéressant. Il semble qu'il y ait aujourd'hui des problèmes avec cette approche, les promoteurs faisant pression sur la réglementation protégeant ce

critère. Cela dit, il ne faut pas limiter le débat de la visibilité à des notions quantitatives comme la hauteur des bâtiments. Le critère de qualité est essentiel dans les discussions, puisqu'il va au-delà des règles quantitatives.

Question (Marie-Claude Robert) : Existe-t-il actuellement une volonté de préserver les vues et la présence emblématique du mont Royal depuis les couronnes suburbaines de Montréal et, si oui, un dialogue intermunicipal a-t-il été entamé à cet effet ?

Réponse (Ronald Delcourt) : Les enjeux relatifs à la présence emblématique du mont Royal à partir des couronnes de Montréal ne sont pas du même ordre que ceux concernant cette présence au centre-ville. À partir des couronnes, le mont Royal a un caractère plus diffus, et la montagne forme, avec le centre-ville, le paysage emblématique de Montréal.

Commentaire (Marie-Claude Robert) : Le centre-ville n'est qu'une infime partie des vues sur le mont Royal. L'ouest, le nord et l'est présentent d'autres perspectives importantes. C'est un élément qui devra devenir l'une des priorités des villes autour de Montréal.

Question (Jean-Claude Marsan, architecte, urbaniste et professeur émérite de l'Université de Montréal) : Central Park est un paysage culturel, tout comme le mont Royal. Comment est-il géré ? Par une table de concertation ou par une autorité ?

Réponse (Julian Smith) : Si nous prenons plutôt l'exemple de Toronto, il existe des paysages culturels qui sont désormais gérés par un conseil de gouvernance des citoyens. L'implication citoyenne est essentielle dans la protection des paysages culturels, puisque le caractère culturel d'un lieu existe d'abord dans l'imaginaire des gens qui le côtoient.

Question (Marcel Côté) : La réglementation touchant la protection des vues sur la montagne est-elle réellement efficace dans la mesure où plusieurs projets en hauteur voient présentement le jour, notamment rue Sherbrooke ?

Réponse (Ronald Delcourt) : Le règlement prévoit l'évaluation selon des critères précis de tout projet dépassant les hauteurs permises. Une part d'arbitrage subsiste toutefois dans l'évaluation des projets. Le règlement prévoit l'évaluation selon des critères précis des projets sus-

ceptibles d'obstruer les vues sur la montagne. Les projets sont ainsi présentés à un comité consultatif d'urbanisme qui donne son avis sur ceux-ci. En définitive, ce sont les élus qui décident si les critères sont respectés. Il est à noter que les projets tendent également à évoluer en cours d'analyse. Par ailleurs, malgré les modifications apportées par le *Cadre sur la révision des hauteurs et des densités du centre-ville*, la possibilité de projets d'une hauteur importante subsiste en effet rue Sherbrooke.

Commentaire (Ariane Émond) : M. Cardinal pourrait apporter son point de vue sur la préservation de la montagne et l'importance de faire des gestes architecturaux de qualité. Des projets comportant une architecture raffinée s'avèrent parfois aussi importants que la sauvegarde d'une vue sur le mont Royal pour le paysage de la métropole.

Réponse (Aurèle Cardinal) : C'est souvent l'accumulation de plusieurs bâtiments les uns à côté des autres, sans structure, qui pose problème. Ceux-ci deviennent un mûr obstruant. Une des questions que l'on doit se poser est de savoir ce qui frappe le plus lorsqu'on admire la vue sur le belvédère du mont Royal le soir. Quel élément paysager risque le plus d'attirer le regard des étrangers qui découvrent la ville ?

Commentaire (Jean Décarie, aménagiste du territoire et géographe) : Les vues sur la montagne à partir des rues perpendiculaires semblent en bonne partie préservées. Toutefois, après une étude de reconnaissance, en 2012, il semble que seules six vues sur le mont Royal depuis une trentaine de lieux et parcs publics de Montréal soient encore viables, dont deux ont été retenues par la Ville de Montréal : celle de l'hôtel de ville et celle de la Place des Arts. Il paraît difficile de protéger ces vues en diagonale par rapport à la trame octogonale. Il y a également les vues du fleuve depuis la montagne qui sont mises à mal. Par exemple, il ne reste que six vues du fleuve à partir du massif central. Pourtant, la relation entre fleuve et montagne est fondamentale. Il faudrait absolument protéger cette demi-douzaine de percées qui permettent de reconstituer mentalement le cours du fleuve; dans le cas contraire, cette relation sera inexistante.

Réponse (Ronald Delcourt) : Les outils présentés aujourd'hui sont ceux que l'on utilise pour protéger ces vues. Au regard des interventions dans le présent panel, il peut y avoir un débat sur leur efficacité.

Réponse (Françoise Caron) : Les derniers outils à ce jour prennent en compte tous les cônes visuels présents depuis le belvédère Kondiaronk. Il s'agit d'une avancée importante par rapport à ceux de 1992, alors qu'on se concentrait sur les secteurs à l'ouest de la rue Drummond. Les outils électroniques permettent aussi désormais une précision supérieure.

Question (Pierre Valiquette, Les amis de la montagne) : Les nouveaux lotissements en périphérie du centre-ville, notamment sur la pointe nord de l'île des Sœurs, modifient plusieurs des vues sur le mont Royal depuis le sud-ouest. Depuis les fusions municipales, le processus d'évaluation des vues a-t-il été analysé ou révisé ? Est-ce que les promoteurs de ces nouveaux projets immobiliers ont pris les vues sur la montagne en considération ?

Réponse (Aurèle Cardinal, Françoise Caron et Ronald Delcourt) : Ces projets modifient en effet sérieusement les vues sur la montagne, mais il ne semble pas y avoir eu de discussions officielles à cet effet.

Commentaire (Rita Rachele Dandavino, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal) : La notion de paysage culturel amenée par M. Smith est intéressante. Pour le mont Royal, il semble que trois éléments particuliers en fassent partie : la croix, l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la tour de l'Université de Montréal. Ceux-ci sont-ils l'objet de considérations particulières dans les études de projets ?

Réponse (Françoise Caron) : L'importance de ces trois éléments a été soulignée dans *L'Atlas du paysage du mont Royal*, et les gens qui interviennent sur la montagne doivent les prendre en considération.

Réponse (Marie-Claude Robert) : *L'Atlas du paysage du mont Royal* est le point de départ d'une meilleure connaissance des paysages du mont Royal. La dimension culturelle de ces paysages risque fort d'occuper une place de choix dans les discussions du public dans les 20 prochaines années. Cette dimension sera sans doute mieux intégrée dans les outils de protection à l'avenir, même si elle est plus délicate à cerner.

Commentaire (Dinu Bumbaru, Héritage Montréal) : Au-delà des vues, l'élément nouveau de la discussion est celui de la « présence » du mont Royal qui fait appel à des notions plus culturelles et à une forme d'appropriation.

Cette idée de « présence emblématique » devrait être enchâssée comme mission de toute l'action autour de la montagne pour l'ensemble du territoire.

Réponse (Aurèle Cardinal) : Il est malheureux qu'il y ait une faible perméabilité des discussions des élus aux questions touchant les vues, le paysage culturel et la présence emblématique. De manière générale, la qualité des projets de développement est menacée par la politique du plus bas soumissionnaire qui prime encore les critères qui permettent une image de marque de Montréal et de sa montagne.

Commentaire (Père Claude Grou, c.s.c.-Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal) : Le sommet du dôme de l'Oratoire est le seul point qui permet une vue à 360 degrés de toute la ville. L'ouverture de ce dôme pourrait devenir un des legs du 375^e anniversaire de Montréal.

Commentaire (Louise O'Sullivan, citoyenne) : Il est intéressant de noter que la rue Peel est celle qui joint le bleu et le vert à Montréal, et qui fait le lien fleuve-montagne.

Commentaire (Julian Smith) : La volonté d'une primauté de la qualité sur le quantitatif dans le présent débat est intéressante. Les citoyens sont généralement capables de faire la différence entre les deux. Le problème reste les systèmes en place qui font difficilement des nuances.

Commentaire (Ronald Delcourt) : La recherche de la qualité est l'objectif des urbanistes à la Ville de Montréal. Cela dit, il y a un nombre important de terrains à développer sur l'île de Montréal et au-delà. Il est difficile de s'assurer de la qualité de tous les projets. Les impératifs du développement constituent de fait encore et toujours une réalité avec laquelle nous devons composer.

Commentaire (Françoise Caron) : Les outils de protection demeurent perfectibles, tout comme les projets eux-mêmes.

Commentaire (Marie-Claude Robert) : La discussion de ce panel est extrêmement fertile et peut influencer nos exigences, nous rendre plus précis, plus nuancés et plus déterminés. L'ensemble du dossier des vues et de la qualité des paysages culturels est au final une question de détermination sociale.